

Adjudications immobilières

7239900601 - VJ

Maître D. NARDEUX

Avocat
24, quai Pasteur, 77000 MELUN

**Associé de la SELARL SAULNIER-NARDEUX-
MALAGUTTI-ALFONSI**

182, rue Grande à 77300 FONTAINEBLEAU

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Jeu

Au palais de justice de Melun (S-et-M), 2, avenue du Général-Leclerc
APPARTEMENT

**à BRIE-COMTE-ROBERT (Seine-et-Marne)
67, rue du Général-Leclerc**

(En combles : 2 pièces principales.
Surface Loi Carrez : 26 m²
Libre d'occupation)

Mise à prix : 13 500 euros

Visite : le lundi 11 janvier 2021 de 15 h 30 à 16 h 30.

Renseignements :

- consultation du cahier des conditions de vente au Greffe du tribunal judiciaire de Melun.

- par téléphone au 01 64 22 29 61 ou au 01 64 22 20 23.

- Internet : www.licitor.com

Pour avis (signé) D. NARDEUX.

7240020601 - VJ

SCPA FGB

Avocats
3, avenue du Général Leclerc - 77000 Melun
Tél. 01 64 79 78 68

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

A l'audience du jeudi 4 février 2021 à 14 heures

Au Palais de Justice de Melun (77000), 2, avenue du Général Leclerc.

**Sur la commune de MONTEREAU-FAULT-YONNE (77130)
10, rue Paul Jozon**

UN APPARTEMENT de 79,67 m², au deuxième étage, porte 104, comprenant : une entrée-couloir, deux chambres, un wc, une salle d'eau, un séjour double et une cuisine.

**UN GRENIER.
et DEUX CAVES.**

Formant les lots de copropriété numéros 104, 107, 110 et 111 de l'ensemble immobilier cadastré section AZ n° 386.

LIBRES.

Cette vente a lieu à la requête de la SELARL MJC2A, mandataire judiciaire, dont le siège social est 9, boulevard de l'Europe, Immeuble DELTA, 91050 Evry-Courcouronnes, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Evry-Courcouronnes sous le n° 501 184 774, représentée par Maître Christophe ANCEL, en ses bureaux sis 13, avenue Thiers, 77000 Melun.

Ayant pour avocat Maître Sarah DEGRAND de la SCPA FGB.

**Visite le mardi 26 janvier 2021
de 14 h 00 (précises) à 15 h 00**

MISE à PRIX : 20 000 euros (vingt mille euros)

Consignations pour enchérir (par chèques de banque) :

- 3 000 euros à l'ordre du Bâtonnier séquestre,

- 12 000 euros l'ordre de la CARPA.

Enchères : les enchères sont obligatoirement portées par un avocat inscrit au Barreau de Melun.

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser :

1°) Au Greffe du Tribunal Judiciaire de Melun, Tél. : 01 64 79 81 72 où il est déposé (RG : 20/56).

2°) ou à la **SCPA FGB, Avocats (Tél. : 01 64 79 78 68 - mail : contact@scp-fgb.com)**

**Pour Extraît,
L'Avocat poursuivant,
Maître Sarah DEGRAND.**

de-Gaulle, 77480 Bray-sur-Seine.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique unique sera tenu à la disposition du public :

- En format papier en mairies de Bazoches-lès-Bray (77), Saint-Sauveur-lès-Bray (77), Mousseaux-lès-Bray (77), Mouy-sur-Seine (77), Bray-sur-Seine (77), Jaulnes (77), Villenaux-la-Petite (77), Grisy-sur-Seine (77), Noyen-sur-Seine (77), Villiers-sur-Seine (77), Melz-sur-Seine (77), Courceroy (10), La Motte-Tilly (10), Le Mériot (10) et Nogent-sur-Seine (10), aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

- En version numérique :

En mairie de Bray-sur-Seine, sur un poste informatique dédié fourni par Publilégal.

Sur le site internet des services de l'État en Seine-et-Marne à l'adresse suivante : www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques

Pendant toute la durée de l'enquête publique unique, le public pourra consulter et consigner ses observations et propositions :

- Sur le registre unique d'enquête en version papier, côté et paraphé par un des membres de la commission d'enquête, ouvert dans chacune des mairies suivantes :

Dans le département de Seine-et-Marne : Bazoches-lès-Bray, Mousseaux-lès-Bray, Saint-Sauveur-lès-Bray, Bray-sur-Seine, Mouy-sur-Seine, Jaulnes, Villenaux-la-Petite, Grisy-sur-Seine, Noyen-sur-Seine, Villiers-sur-Seine et Melz-sur-Seine.

Dans le département de l'Aube : Courceroy, Nogent-sur-Seine, Le Mériot et La Motte-Tilly.

Aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

- Sur le registre dématérialisé accessible :

En mairie de Bray-sur-Seine, à partir d'un poste informatique dédié fourni par Publilégal.

Sur le site internet des services de l'Etat en Seine-et-Marne à la rubrique Publications - Enquêtes publiques à l'adresse précitée.

Par courrier électronique à l'adresse suivante : miseagrandgarbit@enquetepublique.net

Les observations et propositions du public pourront également être adressées, par correspondance, au président de la commission d'enquête, avant la fin de l'enquête au siège de celle-ci. Toutes les observations écrites seront annexées au registre d'enquête publique.

Les observations ou propositions émises par voie électronique (sur le registre dématérialisé ou par courriel) sont consultables par le public à partir du site Internet des services de l'État en Seine-et-Marne à l'adresse ci-dessus mentionnée.

Sont désignés membres de la commission d'enquête :

Président : M. Michel CERISIER, chef d'entreprise de construction, retraité, ancien maire de Pringy.

Membres titulaires :

M. Henri LADRUZE : directeur d'école, retraité.

M. François ANNIC, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, retraité.

Un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations et propositions des intéressés aux lieux, dates et heures indiqués ci-dessous :

Mairie de Bazoches-lès-Bray (4, place de l'Église, 77118 Bazoches-lès-Bray) : lundi 18 janvier 2021 de 15 h 00 à 18 h 00.

Mairie de Bray-sur-Seine (place du Général-de-Gaulle, 77480 Bray-sur-Seine) : jeudi 21 janvier 2021 de 9 h 00 à 12 h 00, jeudi 18 février 2021 de 14 h 00 à 17 h 00.

Mairie de Courceroy (8, rue du Port, 10400 Courceroy) : mercredi 3 février 2021 de 14 h 00 à 17 h 00.

Mairie de Grisy-sur-Seine (22, Grande Rue, 77480 Grisy-sur-Seine) : lundi 25 janvier 2021 de 16 h 00 à 19 h 00.

Mairie de Jaulnes (6, rue de Courbeton, 77480 Jaulnes) : mardi 2 février 2021 de 13 h 30 à 16 h 30.

Mairie de La Motte-Tilly (2, rue de la Mairie, 10400 La Motte-Tilly) : samedi 6 février de 9 h 00 à 12 h 00.

Mairie de Le Mériot (4, rue de la Mairie, 10400 Le Mériot) : mardi 9 février 2021 de 14 h 00 à 17 h 00.

Mairie de Melz-sur-Seine (rue du Chêne-Blunay, 77171 Melz-sur-Seine) : jeudi 4 février 2021 de 14 h 30 à 17 h 30.

Mairie de Mousseaux-lès-Bray (175, Grande Rue, 77480 Mousseaux-lès-Bray) : mercredi 10 février 2021 de 15 h 00 à 18 h 00.

Mairie de Mouy-sur-Seine (25, rue d'Henri, 77480 Mouy-sur-Seine) : samedi 30 janvier 2021 de 9 h 00 à 12 h 00.

Mairie de Nogent-sur-Seine (27, Grande Rue Saint-Laurent, 10400 Nogent-sur-Seine) : mercredi 27 janvier 2021 de 14 h 00 à 17 h 00, samedi 13 février 2021 de 9 h 00 à 12 h 00.

Mairie de Noyen-sur-Seine (rue de l'Église, 77114 Noyen-sur-Seine) : lundi 1er février 2021 de 9 h 00 à 12 h 00.

Mairie de Saint-Sauveur-lès-Bray (17, rue de la Mairie, 77480 Saint-Sauveur-lès-Bray) : mercredi 3 février 2021 de 9 h 00 à 12 h 00.

Mairie de Villenaux-la-Petite (12, Grande Rue, 77480 Villenaux-la-Petite) : lundi 8 février 2021 de 15 h 30 à 18 h 30.

Mairie de Villiers-sur-Seine (rue Grande, 77114 Villiers-sur-Seine) : jeudi 11 février 2021 de 14 h 30 à 17 h 30.

Toute information relative au projet pourra être obtenue auprès de VNF à l'adresse suivante : braynogat.dpbs@vnf.fr

Toute personne peut à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la préfecture de Seine-et-Marne (DCSE - BPE, 12, rue des Saints-Pères, 77010 Melun Cedex). Le dossier est également téléchargeable sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques.

Copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête dans les mairies concernées et consultable pendant le même délai sur le site Internet de la préfecture de Seine-et-Marne.

Au terme de l'enquête publique, il sera statué par voie d'arrêté du Conseil d'État sur la déclaration d'utilité publique des travaux et des acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de la mise à grand gabarit de la Seine sur le territoire des départements de la Seine-et-Marne et de l'Aube.

7240053201 - AA

**Communauté de communes
MORET SEINE & LOING**

Réunion du conseil

AVIS

Réunion du conseil de la Communauté de Communes Moret Seine & Loing, mercredi 16 décembre 2020, 20 h 30 en visioconférence et retransmis sur le site de Moret Seine & Loing (www.ccmsl.fr).

Modalités particulières pour la tenue du conseil communautaire - Modification des statuts et du règlement intérieur Moret Seine & Loing - Rapport annuel 2019 du SMICTOM et du SIRMOTOM - Suppression, modification et création de postes - Modification du RISEEP - Candidature DIC - Vente de terrain sur la ZA de Montigny-sur-Loing - Vente de nouveaux produits à l'OT MSL - Attribution de bons d'achat pour les agents de Moret Seine & Loing - Modalités de versement des subventions aux organismes privés - Budgets 2020 - Décisions modificatives - Budget - Poursuite de l'investissement - Année 2021 - Travaux en régie - Année 2020.

7239234901 - AA

Commune de LIMOGES-FOURCHES

Prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme

AVIS AU PUBLIC

Par délibération n°66/2020, le Conseil Municipal en date du 20 novembre 2020 de la commune de Limoges-Fourches a décidé de réviser le Plan Local d'Urbanisme, et de définir les modalités de la concertation, en application des articles L.123-6 et L.300-2 du Code de l'Urbanisme.

Cette délibération peut être consultée à la mairie aux jours et heures d'ouverture en vigueur.

Le Maire, Philippe CHARPENTIER.

7239915601 - AA

Commune de FAÏ-LÈS-NEMOURS

**Approbation de la modification simplifiée
du Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

AVIS

Par délibération n°57-2020 en date du 9 novembre 2020, le Conseil Municipal de la commune de Faÿ-lès-Nemours a décidé d'approuver la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Cette délibération est affichée en mairie pendant un mois.

Le PLU approuvé et modifié est consultable en mairie, sur le site internet de la commune et en préfecture.

7239897001 - AA



**Modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme
de Bois-le-Roi**

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n°2020-050 du 30 novembre 2020, le Président de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la modification n°3 du PLU de Bois-le-Roi.

Les objectifs de la procédure sont de : protéger les éléments patrimoniaux bâtis et paysagers les plus remarquables du territoire, protéger la diversité commerciale et de services du quartier de la gare, encadrer le développement du quartier de la gare par la mise en place d'un périmètre d'attente, tolérer certaines règles écrites et graphiques (règlement, zonage et servitudes) du fait de l'évolution de la réglementation nationale et de plusieurs années de pratique de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

A cet effet, le premier vice-président du tribunal administratif de Melun a désigné M. Jean-Pierre MARJOLET, colonel retraité, en qualité de commissaire enquêteur. L'enquête publique se déroulera du mardi 5 janvier 2021 à 9 h 00 au jeudi 4 février 2021 à 17 h 00 en mairie de Bois-le-Roi (siège de l'enquête publique) aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Bois-le-Roi aux dates et horaires suivants :

- le mardi 5 janvier 2021 entre 9 h 00 et 12 h 00,

- le samedi 23 janvier 2021 entre 9 h 00 et 12 h 00,

- Le jeudi 4 février 2021 entre 14 h 00 et 17 h 00.

En raison du contexte sanitaire et sur le fondement du décret n°2020-884 du 17 juillet 2020, le public sera tenu de porter obligatoirement un masque au sein des locaux administratifs lors de sa consultation du dossier d'enquête publique et durant sa réception par le commissaire enquêteur lors de ses permanences.

Le dossier d'enquête publique comprend : le dossier de modification n°3 du PLU de Bois-le-Roi, le bilan de la concertation, les pièces administratives annexes, les avis des personnes publiques associées et consultées, la décision de l'autorité environnementale exemptant d'évaluation environnementale la modification n°3 du PLU de Bois-le-Roi. Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera disponible en mairie de Bois-le-Roi (siège de l'enquête publique), 4, avenue Paul-Doumer, 77590 Bois-le-Roi où le public pourra en prendre connaissance pendant les jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 et le samedi de 9 h 00 à 12 h 00) ainsi que lors des permanences du commissaire enquêteur. Il sera également disponible au siège de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau situé au 44, rue du Château, 77300 Fontainebleau ainsi qu'à l'adresse suivante : www.pays-fontainebleau.fr/enquetepublique16, sur le site internet de la commune de Bois-le-Roi : <https://www.ville-boisleroi.fr/> et sur un poste informatique mis à disposition du public au siège de la communauté d'agglomération (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 00 à 16 h 45).

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions en langue française : sur le registre papier ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, qui sera tenu à la disposition du public au siège de la mairie de Bois-le-Roi pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture, par courrier postal à l'attention de M. Jean-Pierre MARJOLET, commissaire enquêteur au siège de l'enquête en Mairie, 4, avenue Paul-Doumer, 77590 Bois-le-Roi, par courriel à l'adresse suivante : enquetepubliqueplu@ville-boisleroi.fr, en ligne sur la page de l'enquête publique : www.pays-fontainebleau.fr/enquetepublique16

Les pièces-jointes ne devront pas dépasser 5 mégaoctets. Seules les observations et propositions reçues pendant le délai de l'enquête soit du mardi 5 janvier 2021 à 9 h 00 jusqu'au jeudi 4 février 2021 à 17 h 00 au plus tard, y compris par voie électronique et courrier postal, seront prises en considération.

Ces observations, propositions et contre-propositions seront tenues dans les meilleurs délais à la disposition du public au siège de l'enquête et seront accessibles sur le site internet <https://www.ville-boisleroi.fr/> et sur le site :

www.paysfontainebleau.fr/enquetepublique16 pendant toute la durée de l'enquête. Il n'est pas prévu de réunion d'information et d'échanges. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la communauté d'agglomération et en mairie de Bois-le-Roi aux jours et heures habituels d'ouverture où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique. A l'issue de l'enquête publique, le dossier de plan local d'urbanisme pourra être soumis à l'approbation au conseil communautaire, éventuellement amendé pour tenir compte des résultats de l'enquête.

Avis administratifs

7239894901 - AA

Préfet de SEINE-ET-MARNE

Direction de la Coordination des Services de l'État

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Par arrêté interpréfectoral 2020/19/DCSE/BPE/EXP du 7 décembre 2020, est prescrite pendant 32 jours consécutifs du lundi 18 janvier 2021 à 9 h 00 au jeudi 18 février 2021 à 17 h 00 en mairies de Bazoches-lès-Bray (77), Saint-Sauveur-lès-Bray (77), Mousseaux-lès-Bray (77), Mouy-sur-Seine (77), Bray-sur-Seine (77), Jaulnes (77), Villenaux-la-Petite (77), Grisy-sur-Seine (77), Noyen-sur-Seine (77), Villiers-sur-Seine (77), Melz-sur-Seine (77), Courceroy (10), La Motte-Tilly (10), Le Mériot (10) et Nogent-sur-Seine (10) à une enquête publique unique préalable :

- à la déclaration d'utilité publique des travaux et des acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de la mise à grand gabarit de la Seine sur le territoire des départements de la Seine-et-Marne et de l'Aube,

- à la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme des communes de Jaulnes (77), Melz-sur-Seine (77), Mouy-sur-Seine (77), La Motte Tilly (10), Le Mériot (10), Courceroy (10) et Nogent-sur-Seine (10).

Les 25 communes concernées par le périmètre de l'enquête publique unique sont les suivantes :

Dans le département de Seine-et-Marne : Vimpelles, Les Ormes-sur-Voulzie, Bazoches-lès-Bray, Mousseaux-lès-Bray, Luisetaines, Everly, Saint-Sauveur-lès-Bray, Bray-sur-Seine, Mouy-sur-Seine, Jaulnes, Gouaix, Villenaux-la-Petite, Grisy-sur-Seine, Noyen-sur-Seine, Hermé, Villiers-sur-Seine, Melz-sur-Seine,

Dans le département de l'Aube : Courceroy, Nogent-sur-Seine, Le Mériot, La Motte-Tilly, Saint-Nicolas-la-Chapelle, La Saulsotte, Marnay-sur-Seine, Saint-Aubin.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Bray-sur-Seine, place du Général-